



BULLETIN

HEBDOMADAIRE

N°33 EN LIGNE

LUNDI 4 MARS 2024



OUVERTURE DU COMITÉ

Lundi De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Mardi à Vendredi De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi De 14h00 à 18h30
Mardi à Jeudi De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Vendredi De 09h30 à 12h00

MEMBRES PRESENTS :

Mmes	BLANC – BROLIRON – GRIMAUD - GUERIN
Mrs	ARHANCET - ARNAUD – BROLIRON – RIBET

ANNEXE 01 - Campagne Projet Sportif Fédéral - Note Cadrage
ANNEXE 02 - Modèle Feuille OTM – Finales
ANNEXE 03 - MiniBasket - Fiche identification U7

SOMMAIRE

Infos Générales

Page 02

Trésorerie

Page 03

Compétitions

Page 07

Technique

Page 11

Minibasket

Page 14

Qualifications

Page 15

Presse

Page 17

Courriers

Page 21

INFOS GÉNÉRALES

Campagne Projet Sportif Fédéral - Note Cadrage



Vous trouverez en annexe 01 une note fédérale sur la campagne Projet Sportif Fédéral (PSF).

Nous demandons à l'ensemble de nos clubs Drôme Ardéchois de bien vouloir la lire attentivement.

Charlotte CIVET, Secrétaire Générale du Comité, se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives.

TRÉSORERIE

APPEL 6^{ème} ACOMPTE – SAISON 2023-2024

Ci-après l'appel du 6^{ème} acompte pour la saison 2023-2024.

Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le dimanche 31 mars 2024 inclus.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 4 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée dès le 1^{er} avril 2024.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

CLUBS	MONTANT
ANDANCE ANDANCETTE	1 810,00 €
ANNEYRON	1 415,00 €
AUBENAS	3 460,00 €
BASKET NORD ARDECHE	2 170,00 €
BEAUMONT	1 855,00 €
BOURG DE PEAGE	3 150,00 €
CHANTEMERLE LES BLES	650,00 €
CHATEAUNEUF SUR ISERE	2 675,00 €
CHAVANAY	165,00 €
CHOMERAC	1 800,00 €
CREST SAILLANS	2 800,00 €
DEUME	950,00 €
ECLASSAN	2 390,00 €
EPINOUBE	950,00 €
GENISSIEUX ROMANS	2 795,00 €
GUILHERAND GRANGES	1 820,00 €
HAUTERIVES	1 000,00 €
LARGENTIERE VAL DE LIGNE	500,00 €
LAVEYRON	165,00 €
LA VOULTE	2 000,00 €
LE CHEYLARD	1 320,00 €
LE TEIL	2 300,00 €
MANTAILLE	1 885,00 €
MERCUROL	2 425,00 €
MONTELIER	1 740,00 €
MONTELMAR	2 490,00 €
NYONS	1 365,00 €

PIEGROS LA CLASTRE	1 105,00 €
PIERRELATTE	2 420,00 €
PORTES LES VALENCE	2 780,00 €
PRIVAS	1 000,00 €
RHODIA	620,00 €
ST JEAN DE MUZOLS	2 600,00 €
ST MARCEL LES ANNONAY	1 550,00 €
ST PAUL TROIS CHATEAUX	2 460,00 €
ST PERAY	2 160,00 €
ST PIERRE DE BŒUF	1 050,00 €
ST SORLIN/JARCIEU	2 000,00 €
ST VALLIER	4 440,00 €
SAULCE	1 000,00 €
SAVASSE	425,00 €
SERRIERES	995,00 €
TAIN TOURNON	3 500,00 €
VALENCE BOURG	2 800,00 €
VANAU	0,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	2 700,00 €

APPEL 6^{ème} ACOMPTE CAISSE DES OFFICIELS

SAISON 2023-2024

Ci-après l'appel du 6^{ème} acompte pour la saison 2023-2024 de la caisse des officiels.

Merci d'adresser au comité vos règlements, de préférence par virement au plus tard pour le dimanche 31 mars 2024 inclus.

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font à plus de 4 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10% sera appliquée dès le 1^{er} avril 2024.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte de la caisse des officiels du comité.

CLUBS	MONTANT
ANDANCE ANDANCETTE	100,00 €
ANNEYRON	80,00 €
AUBENAS	300,00 €
BASKET NORD ARDECHE	350,00 €
BEAUMONT	180,00 €
BOURG DE PEAGE	380,00 €
CHANTEMERLE LES BLES	0,00 €
CHATEAUNEUF SUR ISERE	280,00 €
CHAVANAY	220,00 €
CHOMERAC	180,00 €
CREST SAILLANS	40,00 €
DEUME	0,00 €
ECLASSAN	620,00 €
EPINOUBE	200,00 €
GENISSIEUX ROMANS	550,00 €
GUILHERAND GRANGES	20,00 €
HAUTERIVES	80,00 €
LARGENTIERE VAL DE LIGNE	0,00 €
LAVEYRON	30,00 €
LA VOULTE	300,00 €
LE CHEYLARD	90,00 €
LE TEIL	240,00 €
MANTAILLE	280,00 €
MERCUROL	100,00 €
MONTELIER	240,00 €
MONTELMAR	100,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	0,00 €
PIERRELATTE	100,00 €
PORTES LES VALENCE	200,00 €
PRIVAS	0,00 €

RHODIA	0,00 €
ST JEAN DE MUZOLS	480,00 €
ST MARCEL LES ANNONAY	200,00 €
ST PAUL TROIS CHATEAUX	30,00 €
ST PERAY	160,00 €
ST PIERRE DE BŒUF	120,00 €
ST SORLIN/JARCIEU	380,00 €
ST VALLIER	100,00 €
SAULCE	0,00 €
SAVASSE	0,00 €
SERRIERES	180,00 €
TAIN TOURNON	0,00 €
VALENCE BOURG	500,00 €
VANAU	100,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	540,00 €

COMPÉTITIONS

MODIFICATION 5 OU 7 MAJEURS - Effet le 04/03/2024

AUBENAS 1 - DFU18-P3 Poule A		
ECE Aylin	remplace	LEROY Adele

AUBENAS 1 - RMU17-3-P2 Poule D		
MORTIER Thomas	remplace	POULET RUTHERFORD Gabriel

RÉSULTATS DES 1/4 FINALES DES COUPES DRÔME-ARDÈCHE

COUPE DRÔME ARDÈCHE MAURICE HERBUEL MASCULINE

SAINT PERAY 2 (DM4)	+21	BC NORD ARDECHE 2 (PRM)	57 - 62
TAIN TOURNON 4 (DM4)	+21	VALENCE BOURG 2 (PRM)	93 - 59
BOURG DE PEAGE 3 (DM4)	+14	BEAUMONT 1 (DM2)	101 - 75
SAINT VALLIER 4 (PRM)		CHATEAUNEUF/ISÈRE 1 (PRM)	76 - 89

COUPE DRÔME ARDÈCHE LOUIS CELLIER FÉMININE

LE TEIL (DF2)	+7	CHATEAUNEUF SUR ISÈRE 1 (PRF)	48 - 55
LE CHEYLARD (DF2)		CREST SAILLANS (DF2)	52 - 58
SAINT MARCEL LES ANNONAY (DF2)	+7	SERRIERES 1 (PRF)	46 - 61
SERRIERES 2 (DF2)	+7	SAINT SORLIN JARCIEU 1 (PRF)	55 - 57

COUPE DRÔME ARDÈCHE LAURA MONTEIL U18 FÉMININE

AUBENAS		IE-BC NORD ARDECHE 1	23 - 98
LA VOULTE		IE-VERNOSC DAVEZIEUX	47 - 43
SAINT MARCEL LES ANNONAY		ECLASSAN	53 - 83
CHOMERAC 2		HAUTERIVES	62 - 63

COUPE DRÔME ARDÈCHE FRANCOIS DUFOUR U17 MASCULINE

IE-BC NORD ARDECHE		LA VOULTE	50 - 86
ST JEAN DE MUZOLS		RHODIA	60 - 73
MANTAILLE		BOURG DE PEAGE	59 - 67
GENISSIEUX ROMANS (par DÉFAUT)		VERNOSC DAVEZIEUX	99 - 99

COUPE DRÔME ARDÈCHE ARLETTE BROS U15 FÉMININE

LE CHEYLARD		VALENCE BOURG	45 - 39
RHODIA		LA VOULTE	28 - 103
CHATEAUNEUF SUR ISÈRE 1		BOURG DE PEAGE	97 - 17
SAINT SORLIN JARCIEU		CREST SAILLANS	103 - 37

COUPE DRÔME ARDÈCHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE

LA VOULTE		GUILHERAND-GRANGES	58 - 120
RHODIA 1		IE-BC NORD ARDECHE	79 - 58
SAINT VALLIER 1		ANNEYRON	89 - 42
PORTES LES VALENCE		CHATEAUNEUF SUR ISÈRE 1	68 - 59

COUPE DRÔME ARDÈCHE LAURE SAVASTA U13 FÉMININE

CHATEAUNEUF SUR ISÈRE		LE TEIL	38 - 55
MONTELIER		CHOMERAC 2	57 - 20
PORTES LES VALENCE		RHODIA	90 - 21
VERNOSC DAVEZIEUX		LA VOULTE	36 - 43

COUPE DRÔME ARDÈCHE ÉRIC MICOUD U13 MASCULINE

ECLASSAN		BOURG DE PEAGE 2	55 - 44
SAINT SORLIN JARCIEU		VERNOSC DAVEZIEUX	55 - 52
MANTAILLE 1		CHATEAUNEUF SUR ISÈRE	84 - 39
ENT ANDANCE-ECLASSAN		IE-BC NORD ARDECHE (Forfait)	20 - 0

TIRAGE DES 1/2 FINALES DES COUPES DRÔME-ARDÈCHE – Samedi 30 mars 2024

COUPE DRÔME ARDÈCHE MAURICE HERBUEL MASCULINE

20H00	CHATEAUNEUF SUR ISÈRE 1 (PRM)	BC NORD ARDECHE 2 (PRM)		ST JEAN
20H00	TAIN TOURNON 4 (DM4)	BOURG DE PEAGE 3 (DM4)		CHOMERAC

COUPE DRÔME ARDÈCHE LOUIS CELLIER FÉMININE

20H00	SERRIERES 1 (PRF)	CREST SAILLANS (DF2)	+7	SERRIERES
18H00	CHATEAUNEUF SUR ISÈRE 1 (PRF)	SAINT SORLIN JARCIEU 1 (PRF)		ST JEAN

COUPE DRÔME ARDÈCHE LAURA MONTEIL U18 FÉMININE

14H00	LA VOULTE	IE-BC NORD ARDECHE 1		VALENCE
20H00	ECLASSAN	HAUTERIVES		VALENCE

COUPE DRÔME ARDÈCHE FRANCOIS DUFOUR U17 MASCULINE

18H00	RHODIA	VERNOSC DAVEZIEUX	SERRIERES
18H00	LA VOULTE	BOURG DE PEAGE	CHOMERAC

COUPE DRÔME ARDÈCHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE

16H00	SAINT VALLIER 1	PORTES LES VALENCE	ST JEAN
16H00	RHODIA 1	GUILHERAND-GRANGES	SERRIERES

COUPE DRÔME ARDÈCHE ARLETTE BROS U15 FÉMININE

16H00	LA VOULTE	SAINT SORLIN JARCIEU	VALENCE
14H00	CHATEAUNEUF SUR ISÈRE 1	LE CHEYLARD	CHOMERAC

COUPE DRÔME ARDÈCHE ÉRIC MICOUD U13 MASCULINE

14H00	ENT ANDANCE-ECLASSAN	MANTAILLE 1	SERRIERES
18H00	ECLASSAN	SAINT SORLIN JARCIEU	VALENCE

COUPE DRÔME ARDÈCHE LAURE SAVASTA U13 FÉMININE

14H00	PORTES LES VALENCE	MONTELIER	ST JEAN
16H00	LA VOULTE	LE TEIL	CHOMERAC

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différenciation suffisante, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle mentionnée en premier sur la convocation officielle considérée comme équipe recevante (cf. Article 10.6 Règlements sportifs des championnats Drôme Ardèche 2023-2024).

Chaque club doit fournir un OTM ayant l'habitude d'officier aussi bien à l'e-marque qu'au chronomètre.

L'équipe recevant A (la 1^{ère} nommée) aura en charge le chronomètre, l'équipe visiteuse B aura en charge l'e-marque (cf. Article 10.4 Règlements sportifs des championnats Drôme Ardèche 2023-2024).

Chaque équipe devra présenter sa liste de joueurs avec nom, prénom, numéros de licence et de maillot 45 minutes avant le début de la rencontre en même temps que les licences

AMENDES

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
IE-PORTES LES VALENCE	3080	DMU17-P3	02/03/24	Feuille mal remplie (erreur prénom arbitre 2, absence nom club arbitre 2 et délégué de club)	10,00 €
MANTAILLE	252	CMU13 1/4	02/03/24	Feuille mal remplie (erreur n° licence entraîneur)	10,00 €

FORFAITS

CLUB	N° match	Catégorie	Date		Amende
IE-BC NORD ARDECHE	253	CU13M - 1/4	02/03/24	Forfait à ENTENTE ANDANCE- ECLASSAN	100,00 €

FAUTES TECHNIQUES

Rencontres							Club	Amendes	
Division	Poule	N°	Type						
			1	2	3	4	5		
CM 1/4	A	30	T-02/02					ST PERAY	50 euros
CM 1/4	A	32	T-02/02					BEAUMONT	50 euros
CM 1/4	A	33	T-02/02	T-02/02				CHATEAUNEUF	150 euros
CF 1/4	A	55		C-03/03				LE TEIL	100 euros
CF 1/4	A	55			T-03/03			LE TEIL	150 euros

IMPORTANT

DÉFENSE INDIVIDUELLE – Rappel règlement

Pour la catégorie U13 :

- Défense individuelle et écrans :
La défense individuelle est OBLIGATOIRE et les écrans sont interdits.
Les arbitres n'ont pas la capacité d'évaluer l'éventuelle défense de zone.

Pour la catégorie U15 :

- Défense individuelle :
La défense individuelle est OBLIGATOIRE
Les arbitres n'ont pas la capacité d'évaluer l'éventuelle défens de zone.

Tous clubs qui détectent un manquement à ces règles sont priés de nous faire savoir en nous envoyant une vidéo séquencée concernant les matchs.

Ces dernières seront transmises à notre CT, Hakim BOUCHOUICHA qui validera ou non la défense de zone et une sanction de perte de match par pénalité sera prise si la défense de zone est avérée.

RAPPEL

ENTRAINEMENT POTENTIEL 2012 - FILLES

La prochaine séance d'entraînement du Comité se déroulera le **mercredi 13 mars 2024** au gymnase du lycée du Valentin - avenue de Lyon à Bourg lès Valence de 14h15 à 16h15.

Liste des joueuses :

BADIOU Valentine - BARD Romane - BECKER Marion - BENALLOU Neyla - BERAUD Lana -
CECCON Lena - DELHOMME Lilo - DEMARCQ Maelle - DEMBOS AUDIGIER Luisa
DUCOIN Emerence - ESSART Mailys - FERLIN Lina - GRECO Clara - GRUSELLE Emmy -
GUIRONNET Lise - JULLIEN Loise - LÉBOUC Ève - METUCIN Emine - NORMAND BOUNIAS
Mayana - QULORE Kecy - RULLIER Emma - SOUMARE Aissata - THIVOLLE Maeline –
TOURE Mama Aissatou - TOURE RAMATOULAYE Joëlle - VIALLET Maeline

Merci aux référents techniques de club de s'assurer que les parents des convoqués ont bien répondu à la commission Technique à l'adresse suivante :

technique@dromeardchebasketball.org de la présence ou non de leur enfant.

Sans réponse de leur part, nous considérerons que l'enfant sera absent.

RAPPEL

ENTRAINEMENT POTENTIEL 2012 - GARCONS

Les prochaines séances d'entraînement du Comité se dérouleront les :

- mercredi 20 mars 2024
- mercredi 3 avril 2024

au gymnase du lycée du Valentin - avenue de Lyon à Bourg lès Valence de 14h15 à 16h15.

Liste des joueurs :

AGESILAS-Pain Mae - ALBRIEUX Camille - ANDRIEUX Nils - BAKALI James - BIJELOVIC Lazar
BILLON Baptiste - BLACHON Arthur - BONNET TARANNE Loris - BOUCHERAND Josselin
CHARPENTIER MASSE Lani - FIZET Aymeric - GANDOU Marvin - JONCART Lou
KUNZI Eliot - LENGLET Arthur - PELLEGRINI Elois - PINAR Naim - POINAS Matis
ROCHEGUE Leonard - ROMÉYER Lowen - SAINT GERMAIN Curtys - SARRAZIN Tom

Merci aux référents techniques de club de s'assurer que les parents des convoqués ont bien répondu à la commission Technique à l'adresse suivante :

technique@dromeardchebasketball.org de la présence ou non de leur enfant.

Sans réponse de leur part, nous considérerons que l'enfant sera absent.

RAPPEL

**TOURNOI DU FUTUR à Nyons
le 30 mars 2024**

Une convocation sera transmise aux stagiaires prochainement sur l'organisation et les heures de rendez-vous à Nyons.

MINIBASKET

BABY PÂQUES

Le samedi 30 mars aura lieu Baby Pâques pour les U7 (enfants nés en 2017, 2018, 2019, 2020).
Nous vous rappelons que les enfants doivent être licenciés pour participer à cet événement.

Voici la répartition :

ANDANCE	Salle des Sports - Place Maxime Chantier - 07340 Andance De 10h00 à 12h00 Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00 Andance / Aneyron / Chavanay / Deume / Epinouze / Hauterives / Mantaille / Rhodia / Saint-Sorlin Jarcieu / Sablons-Serrières / Saint Jean de Muzols / St Pierre de Boeuf / Saint-Sorlin Jarcieu
BOURG-DE-PEAGE	Halle Champagnat - 86 Rue Charles Mossant - 26300 Bourg-de-Péage De 10h00 à 12h00 Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00 Beaumont-les-Valence / Bourg-de-Péage / Châteauneuf-sur-Isère / Genissieux Romans / Mercuriol / Montélier / Saint Peray
CHOMERAC	Gymnase du Triolet - Rue de Biove - 07210 Chomerac De 10h00 à 12h00 Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00 Chomérac / Crest Saillans / Guilhaud Granges / La Voulte / Le Cheylard / Piégros la Clastre / Portes les Valence / Privas / Valence Bourg
ECLASSAN	Salle Omnisports de Monteille - Route de Sarras - 07370 Eclassan De 10h00 à 12h00 Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00 BCNA / Chantemerle / Eclassan / Saint Marcel les Annonay / Saint Vallier / Tain- Tournon / Vernosc Davézieux
LE TEIL	Gymnase Marcel Chamontin - 17 Impasse Marcel Chamontin - 07400 Le Teil De 10h00 à 12h00 Accueil à partir de 09h30 - Début des activités à 10h00 Aubenas / Largentière / Le Teil / Montélimar / Pierrelatte / Saint Paul 3 Châteaux / Saulce / Savasse

Merci de répondre sur le lien avant le vendredi 15 mars minuit en indiquant 0 si vous n'avez pas d'enfants afin
d'être au plus juste pour les dotations et pour l'organisation des clubs :

<https://forms.gle/AKvkKrqu2SjkX73h7>

Vous trouverez en annexe 03 la fiche d'identification U7 à donner à votre arrivée au club organisateur.

QUALIFICATIONS

LICENCES DIRIGEANTES GRATUITES (offerte par la Fédération)

Pour rappel, chaque club bénéficie de 15 nouvelles licences DIRIGEANT gratuites (offerte par la Fédération) sur la saison.

Vous trouver en annexe 03, la note EFFBB : Nouveaux adhérents – saison 2023-2024.

Liste des clubs avec le nombre de nouveaux adhérents (U19 à Séniors)

Comité	N°Club	Club	Total
	ARA2607002	AUBENAS US	1
	ARA2607005	CHOMERAC B.C.	3
	ARA2607007	ECLASSAN EO	3
	ARA2607008	BO GUILHERAND GRANGES	5
	ARA2607009	PRIVAS BASKET	3
	ARA2607011	USB CREST-SAILLANS	5
	ARA2607012	SERRIERES SABLONS BOC	1
	ARA2607013	ELAN SPORTIF MUZOLAIS	4
	ARA2607014	ST MARCEL LES ANNONAY ES	1
	ARA2607015	ST PERAY SPORTIF	4
	ARA2607016	ST PIERRE DE BOEUF RIV SPORT	2
	ARA2607017	MANTAILLE SPORTIF	1
	ARA2607020	MONTELMAR UMS	2
	ARA2607021	LA VOULTE SPORTIF BASKET	2
	ARA2607022	BC LARGENTIERE VAL DE LIGNE	2
	ARA2607023	PIERRELATTE BASKET ENTENTE ATOM'SPORTS	1
	ARA2607024	BASKET CLUB NORD ARDECHE	1
	ARA2607027	US SAULCE	3
	ARA2607028	DEUME BASKET	1
	ARA2607029	LE TEIL BASKET CLUB	6
	ARA2607030	ASSOCIATION SPORTIVE TRICASTINE	4
	ARA2607031	SAINT SORLIN JARCIEU SPORTIF BASKET	1
	ARA2607036	TAIN TOURNON AG	3
	ARA2607050	HAUTERIVES BASKET	2
	ARA2607052	SPORTING CLUB SAVASSON BASKET	1
	ARA2607054	LAVEYRON BASKET	2
	ARA2607055	MONTELIER BC	1
	ARA2607056	SAINT VALLIER BASKET DROME	4
	ARA2607057	A.S.B. BEAUMONT	2
	ARA2607736	VERNOSC DAVEZIEUX BASKET	2
	ARA2607737	ANDANCE-ANDANCETTE B	2
	ARA2607738	BC ANNEYRON	4
	ARA2607739	BOURG DE PEAGE UGAP	5
	ARA2607740	VALENCE BOURG BASKET	9
	ARA2607741	CHATEAUNEUF SUR ISERE BC	7
	ARA2607743	EPINOUBE BC	1
	ARA2607745	BC GENISSIEUX ROMANS	3
	ARA2607747	MERCUROL CHANOS CURSON BC	4
	ARA2607748	NYONS BASKET CLUB	2
	ARA2607749	PIEGROS LA CLASTRE FB	2
	ARA2607750	PORTES LES VALENCE USC	6
			118

LICENCES NON CONFORMES

CLUBS	NOM/PRENOM	OBSERVATIONS
NYONS	XAVIER Laslo	Certificat médical : manque tampon du médecin

Vernosc-lès-Annonay | Davézieux

Vincent Martinez, la boussole du Vernosc Davézieux basket

Au repos depuis le 10 février, le Vernosc Davézieux basket va reprendre le cours de la 2^e phase le 9 mars. Vincent Martinez, totalisant plus de 22 saisons au club, livre son ressenti sur la 2^e partie de la saison.

Le Vernosc Davézieux basket (VDB) est au repos depuis le 10 février et s'apprête à reprendre le cours de la 2^e phase le 9 mars. Le club devra alors enchaîner trois rencontres de rang, en espérant se caler sur une place de 2^e ou de 3^e avant les play-offs. Son capitaine, Vincent Martinez, serial marqueur et guide d'une troupe très rajeunie, pose un regard lucide, aiguisé par pas moins de 22 saisons consécutives au club !

Comment vous sentez-vous à titre personnel ?

« Tant que je prends du plaisir, je continue, mais il faut que mon corps suive [ses deux genoux ont été opérés, NDLR]. Je cumule un peu les blessures depuis quelque temps. La première partie de cette saison a été bonne et constructive. On est à notre niveau en R3 car, avec deux victoires lors des deux saisons dernières, la motivation était difficile à trouver. La question d'arrêter a été posée, mais je ne voulais pas terminer là-dessus. »

Le VDB vise toujours la montée ?

« La saison se passe bien avec seulement deux défaites en première phase et deux dans cette nouvelle partie [une réclamation a été posée sur une



Vivacité et adresse, les deux atouts de Vincent Martinez.

défaite, NDLR]. Je me pose la question de savoir si cela vaut le coup de monter. J'ai envie de dire oui parce que je suis compétiteur, mais est-ce intéressant pour le groupe actuel ? Il y a un gap entre la R3 et la R2, notamment avec le Lyonnais. Il faudra se donner les moyens et je n'ai pas l'impression que les jeunes d'aujourd'hui soient très ambitieux, enfin pas tous. Quand je les vois à l'entraînement, j'ai des doutes. Ils peuvent faire beaucoup plus ! Je ne suis pas sûr que ces jeunes soient conscients de l'expérience qu'on peut leur apporter. J'ai souvent l'impression de parler pour ne rien dire. Dans la poule, Caluire est au-dessus. On va donc lutter en play-offs pour une éventuelle montée, mais ce sera compliqué. »

Qu'avez-vous travaillé durant la trêve ?

« Durant cette longue trêve,

on a bien bossé physiquement et techniquement après une coupure d'une semaine, à raison de trois séances hebdomadaires, dont une en salle de musculation. Le coach Loïc Peychon est toujours dans le positif et passe bien auprès des jeunes, même si j'aimerais qu'il tape parfois sur la table. »

À noter que Vincent Martinez est aussi arbitre. Le temps passé au service de la balle orange est (très) conséquent ! Le groupe, dont une bonne partie est en fin de cycle, va devoir se rebâtir, se renouveler pour continuer à valider les efforts de formation de ce club familial et tenter de postuler à minima en R2.

Propos recueillis par Guy Rullière

Prochaines réceptions les 9 et 16 mars, déplacement le 23. Après il en restera 2 avant les play-offs.

Tain-l'Hermitage | Tournon-sur-Rhône

Les basketteurs qualifiés en demi

L'équipe IV de l'AGTTBC s'est qualifiée, le 2 mars, en demi-finale de la coupe Drôme-Ardèche Maurice-Herbuel, en disposant de Valence-Bourg Basket II (93 à 59).

Samedi 2 mars, sur le parquet du chaudron Ferdinand-Chapelle, l'équipe IV de l'Avant-garde Tain-Tournon basket club (AGTTBC), managée par Philippe Isselin, a obtenu son billet pour le dernier carré de la coupe Drôme-Ardèche Maurice-Herbuel, en faisant plier en quart de finale, Valence-Bourg Basket II, sur le score de 93 à 59.

● Trois quart-temps sur quatre remportés

Emmanuel Mallan et ses partenaires ont dominé le premier quart-temps 36 à 16, et le second 24 à 14, pour mener à la pause de 30 points, 60 à 30. Au retour des vestiaires, l'AGTTBC IV remporte le 3^e quart-temps 18 à 14, et accentue son avance du tableau d'affichage. Au cours du dernier quart-temps, les deux équipes se neutralisent, 15 à 15, et les hommes du président



L'équipe IV de l'AGTTBC juste après sa victoire aux dépens de Valence-Bourg II.

L'Info en + ► Le banquet du club organisé fin mars

Dimanche 31 mars, veille de jour férié, à partir de 18 heures, le président Stéphane Lambert et son équipe organisent, à l'espace RocheGude de Tain-l'Hermitage, le banquet de l'AGTTBC. Au menu : jambon à la broche avec pommes de terre et salade, vin à volonté pendant le repas, fromage, tomate en salade, tarte aux pommes et café. Buvette et boissons sur place, animations festives avec un DJ, jeux en libre accès.

Tarifs : 25 € adulte, 10 € enfant de moins de 15 ans. Réservation obligatoire au 06 17 44 47 53 ou par mail : resa-agttbc@hotmail.com

Stéphane Lambert, présent ce samedi, s'imposent de 34 points, 93 à 59, et poursuivent la belle aventure de la coupe Drôme-Ardèche. À noter les 22 points d'Emmanuel Mallan,

dont 3 paniers à 3 points, les 13 points de Lucas Vigne, les 10 points de Jimmy Delhomme dont 1 panier à 3 points et les 10 points d'Hugo Schmid.

● Y.G.

Le Cheylard

Basket-ball : les U15 filles qualifiées, des regrets pour les seniors filles

Dimanche 3 mars, le gymnase accueillait deux quarts de finale de la coupe Drôme-Ardèche de basket-ball. Les U15 filles se sont brillamment qualifiées, les seniors filles ont échoué sur le fil.

Deux quarts de finale de la coupe Drôme-Ardèche de basket-ball ont été disputés au gymnase, en ce dimanche pluvio-neigeux.

Si les U15 filles se sont brillamment qualifiées, les seniors filles échouent sur le fil, après prolongation sans avoir démérité. Elles s'inclinent 52 à 58 face à Crest Saillans. Après une entame catastrophique et un 0 à 10, elles réagissent formidablement en menant 11 à 10. Finalement, le quart-temps se solde sur la marque de 11 partout et 21 à 26 à la mi-temps pour Crest Saillans. Le scénario du début de match se reproduit après la pause, obligeant les joueuses cheylaraises à une poursuite délicate.

Menées 28 à 39 à l'entame du dernier quart, celles-ci nous livrent un final plein de panache sous les bruyants encouragements de supporters et parviennent à accrocher la prolongation sur un tir primé de Justine Belle à la dernière seconde.

Mais, certainement touchées physiquement par ce bel effort,



La rencontre entre les Cheylaraises et les Crestoises fut d'une belle intensité.

elles cèdent la qualification au terme des cinq minutes supplémentaires. Les filles ont néanmoins fait plaisir à l'assistance fournie, en livrant une bien belle partie.

● Les U15 filles en demi-finale

Belle émotion au final du match des U15 filles de Jean-Michel Liotard, qui arrachent leur qualification de haute lutte, en s'imposant 45 à 39 face à Valence Bourg. Après une belle entame, elles mènent 13 à 9 au quart-temps. Mais leurs adversaires ne lâchent rien et recollent à la pause, 22 à 22. Agressives défensivement mais pas trop mal-

adroites, les jeunes cheylaraises concèdent jusqu'à 6 points de retard en deuxième mi-temps. Là aussi grâce à un regain de motivation, elles parviennent à revenir et à prendre à leur tour 6 points d'avance. La gestion des deux dernières minutes a été idéale de la part du coach.

Voilà une victoire et une qualification pour des demi-finales amplement méritées. Cette formation a un beau potentiel, qui plus est en pleine progression. Jusqu'à présent, l'équipe avait bien du mal à la concrétiser. Ce match servira peut-être de déclic pour la suite.

● Alain Bosc

Boulieu-lès-Annonay

Les jeunes basketteurs ont vécu des vacances bien animées



Les participants au camp de basket-ball. Photo Deume Basket

Pendant les vacances scolaires, pas moins de 34 des jeunes joueurs de Deume basket (de 11 à 15 ans) ont participé au premier camp basket du club.

Ce camp s'est déroulé à Monistrol-sur-Loire, à l'espace Beauvoir.

Sous la houlette de Yann Bonnefoy (le porteur de ce projet) et Cindy Podpièce (la directrice du camp), Axelle Arnaud, Yohann Chevalier et Pierre Trouillet ont pris sur leur temps libre pour accompagner les jeunes dans un camp basket-ball à Monistrol-sur-Loire, en Haute-Loire.

Au programme, du basket-ball tous les jours, mais aussi une journée dédiée à l'arbitrage avec la venue de Stéphane Sassolas et Mathéo Jurdic, arbitre officiel de la fédération. De quoi susciter des vocations pour pouvoir continuer à faire vivre ce sport.

Une joueuse professionnelle a présenté son parcours

En fin de stage, ils ont eu le plaisir de recevoir Ysaline Saulnier, ancienne joueuse d'Annonay et maintenant professionnelle à Montbri-

son. À 19 ans, elle a déjà un palmarès impressionnant. Avec l'équipe de France U17, elle a participé à la coupe du monde et décroché le bronze. Avec l'équipe de France U18, elle est aussi vice-championne d'Europe.

Ysaline a pu présenter sa carrière et répondre aux multiples questions des jeunes et signer de nombreux autographes. Au final, joueurs et coaches sont rentrés bien fatigués mais heureux de cette semaine.

Pour rappel, le 28 avril, le club organise la Pil'3 Deume, randonnée pédestre et VTT au départ du gymnase de Bourg-Argental.

COURRIERS

FFBB

NOTE EFFBB

- ✓ [2024-02-29-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-Clubs-Inclusion-Subvention](#) - DUBOIS Asta
- ✓ [2024-03-01-NOTE-LR-CD-5-CFJ-Fiches-Olympiades-MiniBasket-Fête-Nationale-MiniBasket-2024 - BARRAUD Catherine](#)
- ✓ [2024-03-04-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-Club-Fiches-Pratiques-Nouvelles-publications-VFIN](#) - KOC AK Ozlem
- ✓ [2024-03-04-NOTE-LR-CD-4-PCT-PSF2024-Note-Cadrage-VFIN](#) - BARRAUD Catherine
- ✓ [2024-03-06-NOTE-LR-CD-0-SGL-Suivi-des-expéditions-des-médailles-de-bronze-et-d'argent-2024](#) - BARRAUD Catherine
- ✓ [2024-03-06-NOTE-LR-CD-CLUBS-0-SGL-SAVE-THE-DATE-Rendez-Vous-FFBB-Clubs-du-lundi-11-mars-2024](#) - BARRAUD Catherine
- ✓ [2024-03-06-NOTE-LR-CD-CLUBS 0-Comptabilité-Facturation-Electronique](#) - DUBOIS Asta

LIGUE

- Bulletin officiel n° 32
- Dossier N°114– Affaire TANNOUH Selma VT028310 (3 FT et/ou FDSR)

COMITÉS

HAUTE SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 32 et ses annexes
SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 30
ISERE	Bulletin hebdomadaire n° 32

NOS PARTENAIRES

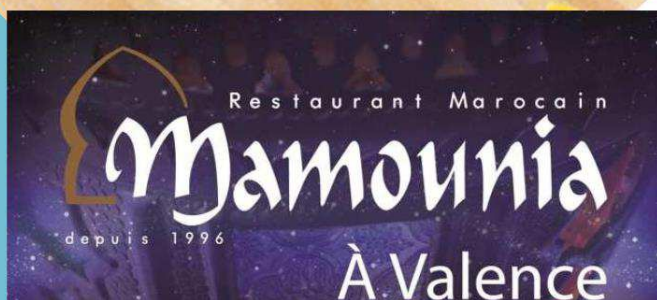


**COMPTOIR
DU CARRELAGE**

17 avenue de Provence - 26320 St Marcel lès Valence

04 75 58 84 15

www.comptoirducarrelage.fr



	Rémy VINCENT 5, Place de la République 26000 VALENCE www.vision-unik.com valence@vision-unik.com <i>Le sens de la différence</i>
Opticien Visagiste	

meilleurtaux.com
NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS
MEILLEURTAUX VALENCE

211 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE

Tél : 04 28 38 00 72

valence@meilleurtaux.com





Campagne Projet Sportif Fédéral (PSF)

Note de Cadrage 2024

Clubs

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes :		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse : 15 avril 2024		

N-Réf. :

- Note du 6 février 2024 relative à l'accompagnement (webinaires clubs) ([lien](#))
- Note de service du 9 février 2024 de l'Agence Nationale du Sport relative au cadrage 2024 ([lien](#))

Synthèse : A l'issue du Comité Directeur fédéral des 16 et 17 décembre 2023, la campagne PSF pour l'année 2024 a été ouverte. Les premières informations sur la campagne ont été communiquées par note (semaine de webinaires, note de cadrage de l'ANS). Le lancement de la campagne clubs au niveau national s'appuie sur l'organisation par la commission fédérale clubs de 5 webinaires du 19 au 23 février 2024. La note de cadrage à destination des clubs ouvre la campagne de dépôt des demandes dans LeCompteAsso jusqu'au 15 avril 2024.

Mots clés : PSF, clubs, note de cadrage

	Lien vers la ressource en ligne ou la plateforme
	Lien vers un replay d'un webinaire ou tutoriel vidéo
	Lien vers un document en ligne

La campagne de demande de subvention pour les clubs au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF) pour l'année 2024 est désormais ouverte. La note de cadrage vient rappeler l'organisation générale du dispositif, le calendrier et revient sur les principales informations communiquées lors des précédents webinaires ou notes.

I. Le dispositif du Projet Sportif Fédéral (PSF)

A. La mise en œuvre par l'Agence Nationale du Sport

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a expérimenté à partir de 2019 puis décliné auprès de l'ensemble des fédérations sportives dès 2020 la mise en place des Projets Sportifs Fédéraux (PSF). Il s'agit de la transformation de la répartition des crédits de l'ex-part territoriale qui est désormais confiée aux fédérations sportives comme levier pour décliner au plan territorial leur stratégie fédérale.

Les fédérations doivent adopter un Projet Sportif Fédéral et rédiger une note de cadrage contenant, à l'attention de leurs structures (Clubs, Comités et Ligues), les critères, le calendrier... Les aides sont octroyées pour l'année civile (les actions doivent avoir débuté entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024).

La campagne du PSF vient compléter les appels à projet territoriaux, maintenus sur certaines dimensions dans le cadre des Projets Sportifs Territoriaux (PST). Cela concerne pour l'instant principalement la professionnalisation (création et pérennisation des emplois) pour lesquels une gestion spécifique est mise en place.

L'ANS fixe le cadre global de la gestion des PSF et précise chaque année, sous forme d'une note de cadrage, les éléments à prendre en compte plus particulièrement. De manière immuable depuis la mise en place des PSF, la répartition des crédits sera et pour la première fois en 2024 à parité entre les Clubs (d'une part), les Ligues et Comités (d'autre part).

Comme depuis le début de l'olympiade, une attention particulière sera portée sur les actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines.

B. La mise en œuvre du PSF par la FFBB

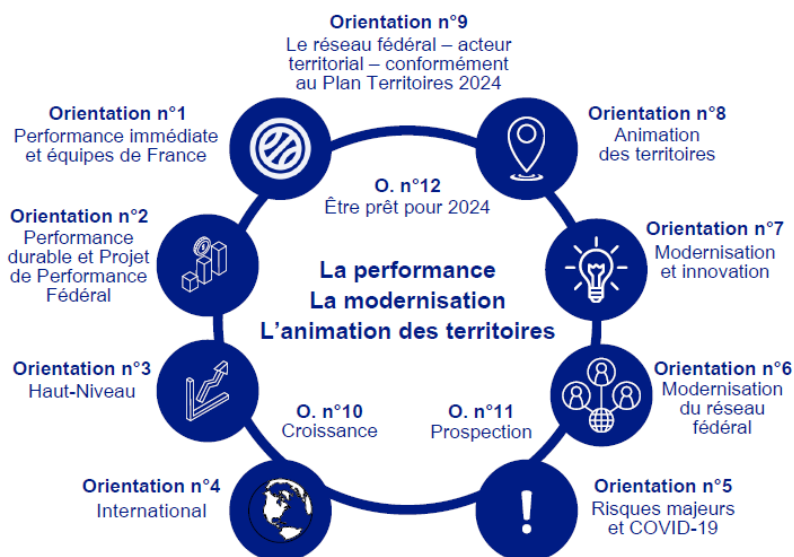
La Fédération Française de Basketball (FFBB) s'est inscrite dans le cadre de la gestion des crédits PSF à partir de 2020. Cette démarche, formalisée dans la première note de cadrage (éditée en 2020), a toujours pris en compte une projection jusqu'à la dernière année de l'olympiade en cours (2024) de la répartition des crédits et fixe les principes ci-dessous :

- Reprendre les 3 axes du PSF de la FFBB (performance, modernisation, animation)
- Assurer une cohérence entre le PSF et chaque PST issu des Conférences Régionales du Sport (CRDS)
- Imaginer des leviers pour favoriser l'évolution du nombre de licenciés
- Imaginer des leviers territoriaux pour ajuster le PSF aux réalités du terrain
- Tenir compte du Projet de Performance Fédérale (PPF) de la FFBB
- Prendre en considération la démarche qualité
- Orienter les crédits PSF pour l'action et l'intention et orienter les crédits FFBB pour des bonus liés à la performance
- Mettre en œuvre une garantie de l'éthique et de l'intégrité de la démarche
- Avoir une démarche globale des différentes aides aux territoires (FFBB/PSF/Professionnalisation)
- Communiquer largement sur les critères, la méthode, le calendrier
- Assurer une transparence de la décision

C. Le projet sportif Fédéral : la commande politique

Depuis 2008, la FFBB a développé son Projet Sportif Fédéral autour de trois axes déclinés sur l'olympiade 2021-2024 en 12 orientations. L'équipe dirigeante, élue lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2020 et installée lors du premier Comité directeur de l'olympiade du 8 janvier 2021, a fait évoluer la commande politique fédérale, qui tient compte du contexte particulièrement délicat depuis le début de la crise Covid-19 (décembre 2021).

Celle-ci a été validée par les Comités Directeurs de la FFBB réunis les 8 et 9 février 2021 et les 13 et 14 décembre 2021 pour la mandature.



Le Projet Sportif fédéral 2021-2024 intègre les évolutions liées :

- A l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris ;
- L'évolution du contexte du sport français (ubérisation du sport, pratique hors clubs, baisse des financements publics, offres de pratiques portées par le réseau historique et de nouveaux opérateurs du secteur marchand, réforme territoriale, nouvelle gouvernance du sport...) ;
- L'apparition du 3x3 aux Jeux de Tokyo en 2021 ;
- Le nouveau calendrier international et les fenêtres FIBA ;
- La crise COVID-19 et ses effets.

Afin d'accompagner les clubs affiliés dans la prise en compte du projet fédéral, la FFBB a édité en novembre 2021 un guide « **Terres de Jeu** » avec l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES). Ce guide est téléchargeable sur le site eFFBB et peut être largement diffusé.



II. Le cadre de la campagne 2024

Les critères du PSF ont été validés par le Comité Directeur de la FFBB lors de sa réunion des 28 et 29 février 2020. Le Comité Directeur de la FFBB a défini les priorités, les orientations et les procédures d'attribution de crédits (part territoriale actions) provenant de l'ANS. Ce document de référence engageait les orientations du PSF jusqu'en 2024.

Ce cadre a été mis en place par le Comité Directeur de la FFBB pour garantir aux clubs et aux structures fédérales, ligues régionales et comités départementaux, un traitement équitable et transparent de l'ensemble des dossiers sur le territoire national.

Au travers de ce document, les clubs disposeront d'une feuille de route qui permettra à la fois :

- A chacun de déposer des demandes cohérentes de financement ;
- A la Fédération, d'analyser les dossiers équitablement tout en apportant un regard adapté aux spécificités locales, et d'être garante de la cohérence de l'attribution des crédits.

Le Bureau Fédéral et le Comité Directeur ont étudié le bilan de la campagne 2023 et validé les préconisations d'évolution, d'ajustements pour la mise en œuvre en 2024.

A. La note de service 2024 de l'ANS

L'ANS a défini le cadre de la campagne 2024 dans sa note de service du 9 février 2024.

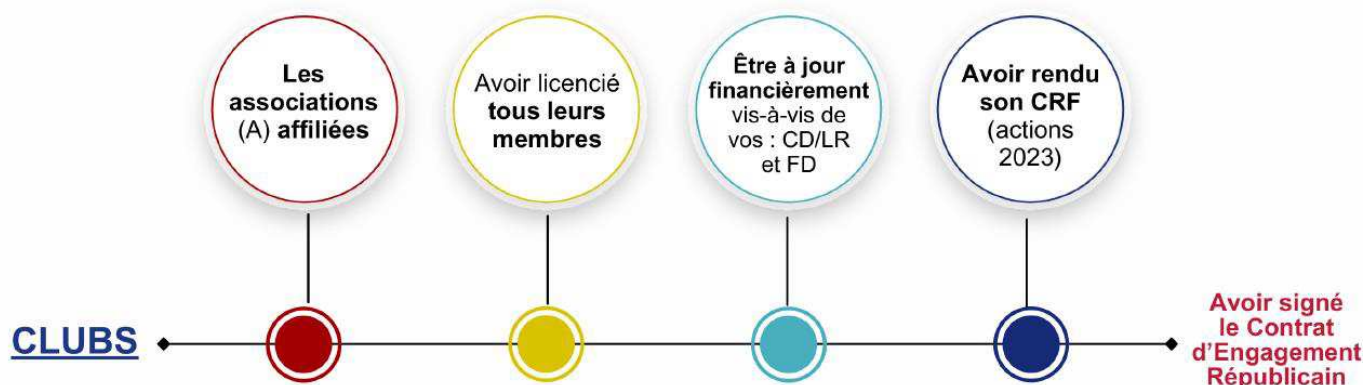


B. Les principes de répartition

L'Agence Nationale du Sport fixe une cible à échéance 2024 de répartition des crédits à parité entre les Clubs d'une part et les instances déconcentrées d'autre part. A partir de 2020, la FFBB a établi un échéancier pour répondre à cet objectif. Ce calendrier a été validé en 2020 par l'ANS et n'a pas été modifié depuis.

ANNÉE	CLUBS	LR/CD
2019 (valeur référence)	38%	62%
2020	40%	60%
2021	42%	58%
2022	45%	55%
2023	47%	53%
2024	50%	50%

C. Les critères d'éligibilité



Structures éligibles

Les clubs constitués en associations sportives
-
Les sections "BasketBall" des clubs omnisports si, elles répondent aux critères d'éligibilité

Conditions d'éligibilité

- Affiliées à la FFBB à la date du dépôt du dossier (**saïson 2023-2024**)
- Avoir licencié l'ensemble de leurs membres auprès de la FFBB ;
- Être à jour financièrement avec le Comité, la Ligue et la Fédération à la date de dépôt du dossier ;
- Avoir souscrit le contrat d'engagement républicain, préalable obligatoire à l'octroi de toute subvention publique ;
- En outre, il est rappelé que tout manquement aux engagements souscrits au titre du contrat d'engagement républicain entraînera le retrait de la subvention accordée ;
- Avoir rendu son Compte Rendu Financier pour les actions subventionnées au titre du PSF en 2023.

Ne sont pas éligibles au PSF toutes les autres structures, et notamment :

- Les établissements affiliés ;
- Les sociétés sportives ;
- Les Unions ;
- Les éventuelles associations support à des Coopérations Territoriales de Clubs (CTC).

Pour les sections « BasketBall » ou clubs ASPTT, affiliés à la Fédération Sportive des ASPTT, auront l'obligation de déposer auprès de la Fédération des ASPTT et uniquement auprès de celle-ci.

III. Les axes de l'ANS et les dispositifs de la FFBB

A. Les axes de l'ANS

L'ANS a défini trois axes dans lesquels les dispositifs de la FFBB doivent s'intégrer :

- **Axe 1** : Développement des pratiques
- **Axe 2** : Promotion du Sport Santé
- **Axe 3** : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

B. Les dispositifs de la FFBB

La fédération a défini 5 dispositifs pour les Clubs, inchangés depuis 2021. Un dispositif regroupe toutes les actions ayant une même orientation fédérale. Ces dispositifs fédéraux sont calqués sur le projet fédéral du Club 3.0

Les clubs pourront déposer au total 5 demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS.
Au maximum 1 demande par dispositif !

AXE DE L'ANS	DISPOSITIFS DE LA FFBB
AXE 1 : Développement de la pratique	<ul style="list-style-type: none">• Dispositif n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)• Dispositif n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket compétition, Loisir, Entreprise, évènementiel)• Dispositif n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket compétition, Loisir, Entreprise, évènementiel)
AXE 2 : Promotion du Sport Santé	<ul style="list-style-type: none">• Dispositif n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Santé, BaskeTonik, MicroBasket, Basket Inclusif...)
AXE 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none">• Dispositif n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités".

C. Les critères financiers

La recevabilité de la demande de subvention doit respecter certains critères financiers fixés par l'ANS:

- Le seuil minimum est maintenu à 1500 € par bénéficiaire. Ce seuil est abaissé à 1000 € pour les bénéficiaires dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins (50%) de la population en ZRR. **Le seuil minimum est estimé au cumul des sommes attribuées par fiche action.**
- L'aide financière (par dispositif de la FFBB) ne peut pas :
 - Être supérieure à 50% du budget de l'action concernée ;
 - Être supérieure à la somme demandée.

Lors de votre dépôt de demande subvention, il est également indispensable de renseigner le budget/coût (total des charges) pour chaque action déposée dans votre dossier. En effet, si une action est budgétisée à « 0€ », nous serons alors contraints de la rendre automatiquement **inéligible**.

Nous rappelons par ailleurs que les Comités et les Liges ne peuvent pas jouer le rôle de « chef de file » (le reversement d'une subvention est bien interdit).

La FFBB a complété ces dispositions de règles générales :

- Les actions éligibles par dispositif.
- Les actions présentées doivent répondre aux objectifs de l'Agence Nationale du Sport (axes ANS), lesquelles sont déclinées dans le Projet Sportif Fédéral par la FFBB (dispositifs FFBB).
- Dans le cadre d'un fonctionnement efficient, il est acquis de participer obligatoirement aux réunions regroupant les différentes structures.

Le cadre de la campagne 2024 sera rappelé lors des Webinaires à destination des clubs organisés du 19 au 23 février 2024.



IV. L'organisation

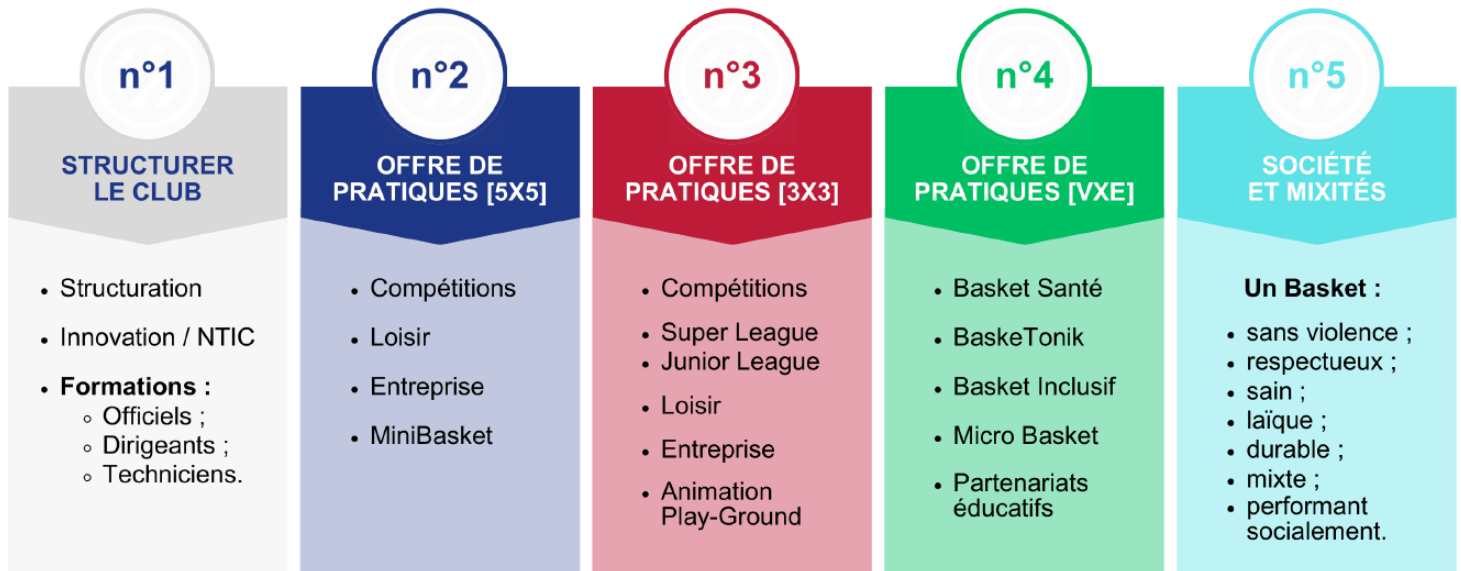
La FFBB a fait évoluer depuis 2023 l'organisation des commissions pour assurer le suivi et la charge des dossiers relatifs au PSF en lien avec les territoires. L'instruction est confiée à la Commission Fédérale PSF qui s'appuie sur les commissions ci-dessous :

- Commission Fédérale Territoires ;
- Commission Fédérale Clubs ;
- Commission Fédérale Outre-Mer et Corse.

Compte tenu de l'activité, un groupe de pilotage de la Commission Fédérale PSF assure le suivi au fur et à mesure de la campagne.

V. Les dispositifs FFBB 2024

Les 5 dispositifs de la Fédération, inchangés depuis 2021, ont été présentés lors des Webinaires organisés à l'attention des clubs du **19 au 23 février 2024**. Il est rappelé ci-dessous les principaux éléments de présentation de ces dispositifs et la note renvoie vers les documents ressources en ligne sur eFFBB.



VI. La demande de subvention

A. La demande de subvention

La demande de subvention au titre du PSF 2024 se fait uniquement via la plateforme LeCompteAsso. Cette interface est la seule utilisable pour transmettre l'ensemble des éléments de votre demande de subvention.



Pour les primo utilisateurs, la fédération a édité une fiche pratique sur l'utilité de l'espace LeCompteAsso.



Vous disposerez aussi de nombreuses ressources sur le site eFFBB.



B. Les dates de dépôt

Les demandes de subvention **peuvent d'ores et déjà** être déposées dans LeCompteAsso.

Vous pourrez formuler votre demande jusqu'au **15 avril 2024**.

A l'issue de cette échéance, il ne vous sera plus possible de déposer une demande au titre du PSF pour l'année 2024.

C. Les codes dispositifs (par région)

Chaque club doit de façon obligatoire utiliser le dispositif de sa région afin de faciliter l'accompagnement opéré par les structures territoriales de la FFBB.

CODE	RÉGION
995	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES (ARA)
996	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (BFC)
997	BRETAGNE (BRE)
998	CENTRE VAL DE LOIRE (CVL)
999	GRAND EST (GES)
1000	HAUTS-DE-FRANCE (HDF)
1001	ÎLE-DE-FRANCE (IDF)
1002	NORMANDIE (NOR)
1003	NOUVELLE AQUITAINE (NAQ)
1004	OCCITANIE (OCC)
1005	PAYS DE LA LOIRE (PDL)
1006	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-SUD (PACA)

Les clubs pourront déposer au total 5 demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS.
Au maximum 1 demande par dispositif !

VII. Compte-rendu financier

A. Saisie du compte-rendu financier (CRF) pour chaque action financée

Pour chaque action subventionnée, il s'agit de saisir les données relatives au projet réalisé, dans le cas où une action subventionnée n'a pas été réalisée, l'utilisateur devra alors cocher le bouton "Action non réalisée". Pour finir, si une ou des actions n'ont pas été subventionnées l'utilisateur n'a rien à saisir.

B. Représentant légal et téléversement des documents obligatoires

Premièrement, si l'utilisateur qui effectue la saisie du compte-rendu financier n'est pas le représentant légal de la structure, il est indispensable de téléverser un document écrit et signé par ce représentant, donnant ainsi pouvoir à une tierce personne d'agir en son nom dans une circonstance déterminée. Lors de la saisie de votre CRF les documents obligatoires à téléverser sont :

- Les comptes annuels (de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée) ;
- Le dernier rapport d'activité à jour de l'association.

C. Attestation et transmission de la déclaration

Il s'agit d'attester la demande et une fois la déclaration transmise, l'utilisateur reçoit un accusé de transmission dans sa boîte de messagerie, puis un nouveau courriel est envoyé lorsque la déclaration a été reçue « par le service instructeur ».

Une fois que le compte-rendu financier a été transmis, celui-ci n'est plus modifiable, mais il est possible de demander au service instructeur la possibilité de reprendre la main sur la saisie du dossier.

D. Les dates de dépôt

Il y a deux échéances. La première, concerne les structures ayant touchées une subvention au titre du PSF 2023, déposant un dossier PSF pour l'année 2024. Dans ce cas, le CRF sur les subventions accordées en année N-1 doit être rendu en même temps que le dossier de demande 2024 soit, **le 15 avril 2024 au plus tard**.

Pour les structures non-demandeuses en 2024, il sera laissé un délai allant jusqu'au **30 juin 2024**, pour justifier des subventions touchées en 2023.

VIII. L'accompagnement des structures

A l'issue de la publication de la note de cadrage 2024 et du dernier webinaire du 26 février 2024, l'accompagnement individuel des clubs se fera par son comité et/ou sa ligue en fonction de l'organisation territoriale retenue.

La fédération animera le réseau des référents PSF proposé par les ligues et les comités. L'ensemble des ressources sont à disposition du réseau.

Contact : Mission PSF

E-mail : missionspsf@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Alan COURGEON Chargé de Mission PSF et PST	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2024-02-26 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT PSF 2024 Clubs-Note Cadrage-VFIN	



Afin d'éviter les erreurs et de faciliter le travail des OTM vous trouverez ci-joint le modèle de feuille à donner à vos entraîneurs qui la rempliront et la remettront avec les licences à la table de marque.

Nom de l'équipe : _____

N° informatique :

A	R	A	2	6	0	7			
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--

 Couleur : _____

Numéro de licence	Noms et prénoms des joueurs	N° des maillots
	Entraîneur :	
	Entraîneur adjoint :	

	Numéro de licence	Noms et prénoms
Marqueur :		
Chronométrateur :		

Fiche d'Identification – Manifestations U7



Manifestation :

Date : /..... /.....

Club :

N°Informatique :

N° de licence	Nom Prénom

Entraîneur :

N° de licence :